

# Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

## Catégorie de part "Classic" de classe C - BNP PARIBAS OBLI ISR (FR0010076893)

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France, une société de gestion appartenant au groupe BNP Paribas.

### Objectifs et politique d'investissement

**Objectif de gestion** : De classification Obligations et autres titres de créance libellés en euro, le FCP vise, sur un horizon d'investissement minimum de trois ans, à obtenir une performance proche de celle de l'indice de référence du marché obligataire de la zone Euro Bloomberg Barclays Euro Aggregate Treasury 3-5 ans, calculé dividendes réinvestis. Il investit dans des titres d'émetteurs intégrant dans leur fonctionnement des critères de bonne gouvernance et de développement durable.

**Caractéristiques essentielles du FCP** : Le processus d'investissement comprend quatre phases : (i) définition des principaux axes de la politique de gestion obligataire (ii) sélection des émetteurs (iii) détermination des scénarii de taux et de crédit pour l'allocation quantitative du risque (iv) construction du portefeuille du FCP.

Le FCP suit une stratégie d'investissement socialement responsable (ISR). Il bénéficie du label ISR.

La recherche extra-financière consiste à intégrer une approche ISR dans la sélection des titres. Pour pouvoir être retenus en portefeuille, les émetteurs sélectionnés respectent les standards environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) suivants : respect des politiques sectorielles sur activités controversées, exclusion des émetteurs qui contreviennent à au moins un des Dix Principes du Pacte Mondial des Nations Unies et/ ou aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, exclusion des entreprises avec un chiffre d'affaires supérieur à 10% dans les activités controversées comme l'alcool, le tabac, l'armement, les jeux d'argent, la pornographie et exclusion des émetteurs présentant les moins bonnes pratiques ESG au sein de chaque secteur d'activité selon l'approche *Best In Class*.

Pour l'analyse des pratiques ESG des émetteurs, la méthode d'évaluation est réalisée par une équipe spécialisée, sur la base de critères (non exhaustifs) environnementaux (tels que le réchauffement climatique et la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre), sociaux (tels que la gestion de l'emploi et des restructurations, les accidents du travail, la politique de formation et les rémunérations) et de gouvernance (tels que l'indépendance du conseil d'administration vis-à-vis de la direction générale et le respect du droit des actionnaires minoritaires).

Le FCP investit au moins 90% de son actif net dans des titres d'émetteurs ayant fait l'objet d'une analyse de leurs critères ESG par une équipe dédiée d'analystes ESG de la société de gestion. Le FCP suit une approche en sélectivité qui aboutit à une réduction au minimum de 20% de l'univers d'investissement qui est défini comme étant l'indice Bloomberg Barclays Euro Aggregate 3-5 ans.

Principale limite méthodologique de la stratégie extra-financière : Certains émetteurs détenus en portefeuille peuvent avoir des pratiques ESG perfectibles et/ou être exposés à certains secteurs où les problématiques environnementales, sociales ou de gouvernance demeurent importantes.

Les actifs sont principalement investis en produits de taux libellés en euro et/ou en devises de la zone Euro : titres de créance négociables et/ou obligations à taux fixe et/ou à taux variable et/ou indexées et/ou convertibles. Ils sont constitués au minimum de 30% d'emprunts d'Etat et/ou garantis d'Etat et/ou d'émetteurs supranationaux de la zone Euro. Le FCP est géré à l'intérieur d'une fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt de 0 à 8.

Le gestionnaire dispose de moyens internes d'évaluation des risques de crédit. Les notations mentionnées ci-après ne sont pas utilisées de manière exclusive ou systématique, mais participent à l'évaluation globale de la qualité de crédit sur laquelle se fonde le gestionnaire pour définir ses propres convictions en matière de sélection des titres. Le FCP investit sur des instruments du marché monétaire à faible sensibilité et pouvant bénéficier lors de leur acquisition d'une notation minimale A1 (S&P) ou P1 (Moody's) ou F1 (Fitch) ou équivalente. Les obligations et titres de créance négociables non gouvernementaux, libellés en euros, peuvent bénéficier d'une notation minimale BBB- (S&P) ou Baa3 (Moody's) ou BBB-(Fitch) ou d'une notation interne à la société de gestion qui réponde à des critères équivalents.

Le FCP peut employer jusqu'à 35% de son actif net en instruments financiers émis par la CADES ou émis ou garantis par un Etat membre de l'Union européenne ou un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen, par ses collectivités publiques territoriales, par un pays tiers ou des organismes publics internationaux dont font partie un ou plusieurs Etats membres de l'Union européenne ou autres Etats parties à l'accord sur l'Espace économique européen. Le gérant peut utiliser les instruments dérivés négociés sur les marchés à terme réglementés ou de gré à gré, français et/ou étrangers pour couvrir ou exposer le portefeuille aux risques taux et/ou crédit (dans ce dernier, exclusivement en couverture), ainsi que dans le cadre d'opérations d'arbitrage (consistant à tirer profit de différences de cours entre segments de courbe, secteurs et émetteurs).

Les demandes de rachat sont centralisées auprès de BNP Paribas du lundi au vendredi à 13 heures et sont exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative datée du même jour.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation. Affectation des plus-values nettes réalisées : Capitalisation. Pour obtenir plus de détails, il est conseillé de se reporter au prospectus du FCP.

**Autres informations** : Ce FCP pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant trois ans.

### Profil de risque et de rendement

Risque plus faible Risque plus élevé

Rendement potentiellement plus faible Rendement potentiellement plus élevé

|   |   |   |   |   |   |   |
|---|---|---|---|---|---|---|
| 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 |
|---|---|---|---|---|---|---|

- Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FCP.
- La catégorie de risque associée à ce FCP n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».
- L'investissement dans des instruments de taux justifie la catégorie de risque. Il est demandé à l'investisseur une attention particulière sur le fait qu'une hausse des taux d'intérêt signifie une baisse de valeur des investissements en obligations et autres titres de créance.

Risque(s) important(s) non pris en compte dans l'indicateur dont la réalisation peut entraîner une baisse de la valeur liquidative :

- **Risque de crédit**: risque de dégradation de la signature d'un émetteur ou sa défaillance pouvant entraîner une baisse de la valeur des instruments financiers qui lui sont associés.



**BNP PARIBAS**  
ASSET MANAGEMENT

L'investisseur durable d'un monde qui change

## Frais

Les frais et commissions que vous acquittez servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCP, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts ; ces frais réduisent la croissance potentielle de votre investissement.

| Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement                                            |                                                                                                                                     |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Frais d'entrée</b>                                                                             | De 0 à 29.999 EUR : 2.00%<br>De 30.000 à 149.999 EUR : 1.00%<br>De 150.000 à 799.999 EUR : 0.75%<br>A partir de 800.000 EUR : 0.50% |
| <b>Frais de sortie</b>                                                                            | Néant                                                                                                                               |
| Il s'agit du pourcentage maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant qu'il soit investi. |                                                                                                                                     |
| Frais prélevés par le FCP sur une année                                                           |                                                                                                                                     |
| <b>Frais courants</b>                                                                             | 1,00% (*)                                                                                                                           |
| Frais prélevés par le FCP dans certaines circonstances                                            |                                                                                                                                     |
| <b>Commission de performance</b>                                                                  | Néant                                                                                                                               |

Les frais d'entrée et de sortie correspondent aux montants maximums pouvant être prélevés. Vous pouvez payer moins dans certains cas. Les investisseurs peuvent obtenir le montant réel des frais d'entrée et de sortie auprès de leur conseiller ou de leur distributeur.

Les frais d'entrée ne s'appliquent pas en cas d'échange entre la catégorie de parts P de classe C et la catégorie de parts P de classe D et vice-versa.

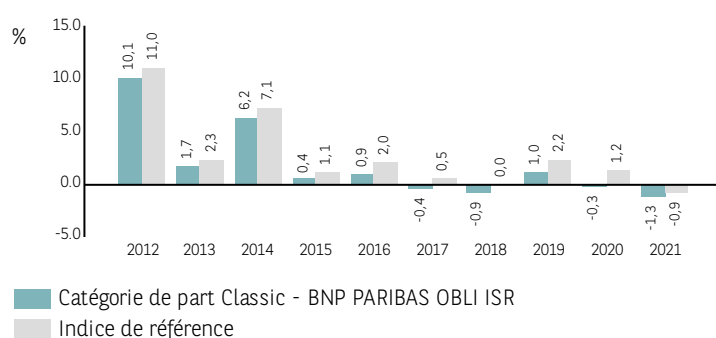
(\*) Le pourcentage des frais courants se base sur les frais annualisés précédemment facturés au FCP.

Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Celui-ci n'inclut pas :

- Les commissions de surperformance.
- les frais d'intermédiation, excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FCP lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour en savoir plus sur les frais, veuillez consulter la section « Frais et commissions » du prospectus du FCP, disponible en ligne à l'adresse <http://www.bnpparibas-am.com>.

## Performances passées



- Les performances passées ne sont pas un indicateur des performances futures.
- Les performances sont calculées nettes de frais de gestion.
- Le FCP a été créé le 24 novembre 2003;
- La part a été créée le 24 novembre 2003.
- Les performances passées ont été calculées en devise EUR.
- BNP Paribas Oblis ISR est conforme à la Directive 2009/65/CE depuis le 23 mai 2018.
- La stratégie d'investissement du FCP a évolué en date du 10 mars 2021, par conséquent, les performances affichées ont été réalisées dans des circonstances qui ne sont plus d'actualité.

## Informations pratiques

- Dépositaire : BNP PARIBAS.
- Le(s) document(s) d'informations clés pour l'investisseur (DICI) de(s) (l')autre(s) catégorie(s) de parts du FCP, le prospectus et les derniers documents annuels et périodiques rédigés en français sont adressés gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de : BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France - Service Client - TSA 90007 - 92729 Nanterre Cedex France.
- La valeur liquidative du FCP est disponible à l'adresse suivante : <http://www.bnpparibas-am.com>.
- Selon votre régime fiscal, les plus-values ou les revenus provenant de la détention de parts de ce FCP peuvent être imposables. Nous vous recommandons de consulter votre conseiller fiscal pour plus d'informations.
- La responsabilité de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou incohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FCP.
- Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles en ligne sur <https://www.bnpparibas-am.com/fr/politique-de-remuneration> ou, sur demande écrite auprès de la société de gestion.

Le FCP est agréé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers.

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 26 octobre 2022.



**BNP PARIBAS**  
ASSET MANAGEMENT

L'investisseur durable d'un monde qui change